

Malakoff, le 1^{er} octobre 2019

Décision n°2019 - 79 portant nomination de la directrice du centre de Margny-lès-Compiègne

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414 – 18,
Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense

Décide :

Art. 1^{er} Mme Bettina FENET est nommée directrice du centre de Margny-lès-Compiègne.

Art. 3 - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Art.4 – La décision n°2018 – 06 portant nomination du directeur du centre de Margny-lès-Compiègne est abrogée.

Art. 5 – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



Nathalie HANET